



Commune de Saint-Nicolas d'Aliermont **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022** **BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Préambule

Dans les communes de 3500 et plus, le maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la gestion de la dette.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire (ROB) et le débat qui suit constituent une étape essentielle de la procédure budgétaire de la collectivité.

Le rapport est un outil d'information aux élus. Présenté avant le vote du budget primitif, il amorce et favorise les discussions sur les priorités de la commune, donne une vision sur la situation financière de la collectivité et ses évolutions.

Le débat sur les orientations budgétaires au sein du conseil est acté par une délibération spécifique.

Le présent rapport d'orientation budgétaire comporte deux parties :

- La partie principale passe en revue le contexte communal, fait un bilan de l'exercice 2021 et présente les orientations budgétaires pour l'année 2022 et les suivantes.
- La partie annexe brosse en deux parties un tableau synthétique du contexte socio-économique national et du contexte économique mondial.

En 2022, la commune revient à un calendrier budgétaire « classique ».

En effet, si en 2021, il a été nécessaire d'avancer le calendrier budgétaire, pour amorcer des opérations d'investissement en tout début d'année, ce ne sera pas le cas en 2022, car les nouvelles opérations d'investissement débiteront en avril.

Ce retour au calendrier classique évitera le vote en deux temps d'un budget primitif suivi du budget supplémentaire.

1- Contexte communal

1.1 Chiffres clés de la commune (1^{er} janvier 2021)

Libellés	2021
Population INSEE	3775
Population DGF CCFT : 24922	3810
Nombre de foyers fiscaux	2167
Part des foyers non imposables Département : 51% Région : 50.1% France : 46.6%	54.8%
Revenu fiscal moyen par foyer Département : 24 316 Région : 25 296 France : 28 204	22 710
Potentiel fiscal 4 taxes de la commune Potentiel fiscal moyen	4 192 820
Potentiel fiscal 4 taxes par habitant Comparaison strate : 895.81	1100.47 895.81
Potentiel financier de la commune	4 361 488
Potentiel financier par habitant Comparaison strate : 974.31	1144.74 974.31
Bases d'imposition	
Taxe habitation	4 019 600
Taxe foncière propriétés bâties	4 048 371
Taxe foncière propriétés non bâties	81 894
Taux imposition	
Taxe foncière propriétés bâties	45.74% (20.38% commune et 25.36% départ)
Taxe foncière propriétés non bâties	43.89%
DGF 2021 DGF 2020 : 177 337 DGF 2019 : 192 217	162 828
Nombre d'élèves 2020 : 372	369
Agents communaux 113 agents rémunérés dont 48 contractuels en 2021	78 au tableau des emplois
Longueur de voiries	29460
Surface des bâtiments communaux	21325 m ²

1.2 Bilan de l'exercice 2021

Section fonctionnement	Budget total voté	Total exécution	Résultat	
Dépenses	5 386 061	4 595 675	790 385	
Recettes	5 386 061	4 508 472	-877 588	
Déficit fonctionnement 2021			-87 203	
Section Investissement	Budget total voté	Total exécution	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	1 977 809	741 743	1 236 066	856 897
Recettes	1 977 809	1 028 697	949 112	327 124
Excédent investissement 2021			286 953	
<i>Résultat excédent année 2021</i>			199 750	

L'année 2021 s'est clôturée par un résultat mitigé, avec un excédent global de 199 750 €, section fonctionnement et investissement confondues.

Il faut noter le déficit de la section de fonctionnement d'un montant 87 203 €, malgré la baisse significative du niveau des dépenses par rapport aux prévisions du budget primitif : en effet, entre 2020 et 2021, les dépenses ont été réduites de près de 400 000 €.

Malgré les efforts de réduction des dépenses, la baisse importante des recettes n'a pas permis d'équilibrer le résultat de fonctionnement 2021 :

- Baisse des recettes liées aux produits des services communaux : baisse de fréquentation des services (cantine scolaire, ALSH, séjours) ou impossibilité de réaliser le service (école de musique, fermeture musée), annulation des locations de salles...
- Baisse des recettes d'activité liées aux financements des organismes : les recettes CAF sont en baisse de 87 000€ entre 2020 et 2021, car les mesures exceptionnelles de compensation n'ont pas toutes reconduites en 2021
- Réduction des recettes de dotation et de péréquation : DGF (-15 000 entre 2020 et 2021) ; attribution de compensation (-190 000€ entre 2020 et 2021).

Au cours de l'année 2021, marquée par la crise sanitaire, la commune a vu une hausse de 100% de ses dépenses d'achats de matériels, fournitures, et produits d'entretien, indispensables pour être en conformité avec les protocoles de nettoyage, et les protocoles sanitaires en vigueur (masques, gants, détergents spécifiques, produits de désinfection, papier d'essuyage...).

Les dépenses de personnel sont en hausse, au regard d'une clôture de l'exercice avec un excédent très juste de 3 000 € du chapitre 12. En effet, des recrutements de personnels remplaçants ont été nécessaires et incontournables pour assurer la continuité de l'accueil dans les écoles et la crèche et pour faire face aux contraintes des protocoles sanitaires (non brassage des groupes).

Le tableau comparatif suivant illustre l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement entre 2018 et 2021 :

	2018	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement	4 409 900	4 983 850	4 996 300	4 595 675
<i>Dont dépenses de personnel</i>	2 442 963	2 455 500	2 552 200	2 627 900
Recettes de fonctionnement	4 831 925	4 924 050	4 933 750	4 508 472

En ce qui concerne la section investissement, nous devons souligner le travail réalisé par les services et les élus pour murir et affiner les projets d'investissement. Cette année a été l'occasion d'intensifier les recherches et demandes de financement. Les demandes de subvention ont reçu des réponses plutôt favorables, au cours du second semestre.

Plusieurs chantiers n'ont pas pu débiter en 2021, compte tenu des difficultés d'approvisionnement des entreprises mais aussi de difficultés de programmation.

Les opérations d'investissement d'envergure sont programmées en 2022 et se poursuivront les années suivantes : réhabilitation de l'ancien Lycée H. Pons, aménagement du parking et du parvis du collège C. Monet, Travaux d'amélioration thermique du gymnase des Bruyères, travaux de voirie...)

2. Les perspectives 2022 et années suivantes

Au regard du résultat de l'année 2021, l'accent est renforcé sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, car les recettes demeurent fluctuantes et dépendantes du contexte sanitaire, social et économique.

Cette attention porte notamment sur les dépenses maîtrisables du chapitre 11 (dépenses à caractère général) et du chapitre 12 (dépenses de personnel).

Comme indiqué plus haut, une réduction des enveloppes allouées à ces dépenses entraînerait une baisse significative, voire l'arrêt de certains services rendus au public.

Du point de vue de la section investissement, les trois prochaines années seront intenses en conduites de projets structurants pour l'avenir de la commune.

En 2022, les efforts seront concentrés pour :

- ***Mettre en œuvre les grands projets d'aménagement de la commune et les conduire à leur terme***
- ***Valoriser le patrimoine communal en réalisant des travaux d'amélioration et de mise en sécurité***
- ***Poursuivre la modernisation des services et de leurs outils de gestion***
- ***Réduire l'écart entre les recettes et les dépenses***

2.1 BUDGET PRINCIPAL 2022

Section Fonctionnement

Les prévisions du budget à la section fonctionnement sont élaborées sur la base des réalisations de l'exercice 2021. L'objectif principal est de maintenir le niveau d'activité des services proposés à la population.

Recettes de fonctionnement :

Une amélioration des recettes liées aux services est espérée en 2022, même si le début d'année démarre lentement, encore marqué par des contraintes et mesures sanitaires.

Cependant, les dépenses pour le fonctionnement de ces services sont incompressibles (personnels, énergie...) et en forte hausse.

Une hausse des tarifs des services à hauteur de l'inflation, soit 3% est envisagée en 2022.

Une nouvelle baisse de la Dotation globale de fonctionnement est à prévoir, soit 150 000 € en 2022, du fait de l'écrêtement de 15 000 € qui s'applique chaque année.

Pour le FNGIR, le montant de 231 000 € perçu en 2020 et 2021 sera reporté en prévisionnel 2022.

Le montant prévisionnel de l'attribution de compensation 2022 est de 1 394 998 €, selon la notification de la CCFT.

La commune n'envisage pas de hausse de taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2022.

Néanmoins, une hausse égale au taux d'inflation de 3.4% sera certainement appliquée à la base d'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cela entrainera une revalorisation de la taxe payée par les ménages alors même que la commune n'aura pas voté de hausse.

L'article 41 de la loi de finances 2022 a réaffirmé la garantie de la compensation intégrale de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des communes.

Les prévisions de recettes fiscales pour 2022 seront conformes à celles réalisées en 2021, soit 1 118 000 € de produits de fiscalité directe, et 247 000 € de compensation pour exonération de la taxe d'habitation.

La fiscalité directe est le dernier levier à disposition des communes pour ajuster leurs recettes car tous les efforts de réduction des dépenses et d'optimisation des recettes sont faits ou en cours. En effet, réduire davantage les dépenses de fonctionnement (chapitre 11 et 12), amènerait à réduire la qualité du service public rendu aux habitants.

Au cours des prochains exercices, si les diminutions des recettes de dotation se poursuivent, la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont, à l'instar des communes de mêmes strates, devra peut-être envisager une révision à la hausse du taux d'imposition sur le foncier bâti

Dépenses de fonctionnement :

Les comptes 2021 arrêtés à ce jour font apparaître un déficit cumulé de 39 862.38 € qui seront reportés à la ligne dépenses du budget 2022.

Or, le taux d'inflation annoncé à 3.4% en début d'année, a un impact avéré sur les prix et tarifs des achats et prestations de services de la commune. En effet, selon l'étude de la Banque postale fin 2021, la répercussion de l'inflation subie par les communes était de presque trois fois celle subie par les consommateurs.

Il sera donc impératif en 2021, de poursuivre les efforts de maîtrise de dépenses et de prioriser les achats, tout en sensibilisant les services sur la nécessité de tenir ce cap.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, la hausse se poursuit en 2022. En effet, les mesures statutaires déployées fin 2021 et début 2022, combinées à l'effet du glissement vieillesse technicité, auront un effet cumulatif sur les charges du chapitre 12 : bonus ancienneté d'un an pour les agents de la catégorie C, revalorisation de grade pour certains métiers...

Par ailleurs, les modalités de remboursement des rémunérations pour arrêt maladie dans le cadre de l'assurance statutaire de groupe seront modifiées dès 2022. L'assurance a alerté le CDG 76 sur la forte augmentation des arrêts maladie en 2020 et 2021. Afin de ne pas subir une hausse brutale des cotisations, la collectivité a fait le choix de rallonger la période de franchise à 30 jours pour les arrêts maladie et d'instaurer une franchise de 20% des indemnités journalières.

Ce dispositif renégocié risque d'avoir un effet inflationniste sur les dépenses de remplacement non couvertes par l'assurance, notamment au sein des services où les effectifs sont règlementés.

Il est proposé pour le chapitre 12, une revalorisation de 1.5% par rapport aux dépenses réalisées en 2021.

Pour les charges de gestion courante, une revalorisation de 0.5% sera appliquée en 2022.

Le montant de la dotation aux amortissements 2022 est de 426 100 € (427 422 en 2021).

Enfin, la commune envisage de recourir à l'emprunt afin de couvrir le reste à charge des opérations d'investissement prévues en 2022.

Deux types d'emprunt sont prévus :

- Emprunt à court terme pour couvrir les frais liés à la TVA des opérations d'investissement et donnant lieu à FCTVA deux ans après la fin des travaux – pour un montant de 400 000 € à 500 000 €
- Emprunt à long terme – d'une durée de 10 à 12 ans pour le reste à charge de la commune pour un montant de 1.5 millions à 1.7 millions d'€

Les montants exacts des emprunts seront affinés au cours des mois à venir et seront calibrés en fonction de la programmation et de l'avancement des travaux.

La commune a déjà contacté des établissements bancaires ainsi que la banque des territoires pour présenter les projets et comparer les conditions proposées.

La charge financière liée aux remboursements des emprunts en cours s'élève à 80 939 € en 2022 (contre 93 700€ en 2020 et 86 188€ en 2021)

Les charges financières complémentaires estimées en année pleine pour les nouveaux emprunt 2022 sont de :

- 5000 € pour les emprunts à court terme
- 9000 € à 12 000 € pour les emprunts à long terme

Les participations du budget principal à l'équilibre des budgets annexes

La commune poursuit son soutien à l'équilibre des budgets annexes :

- **Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)** : le montant de 150 000 € est maintenu. En effet, la contractualisation avec le département n'a pas pu avoir lieu et le projet de loi grand âge qui aurait pu permettre d'améliorer les ressources du SAAD a été définitivement enterré.
- **Régie de transport** : le montant a été revu à la baisse depuis 2021, soit 35 000 €.

Section Investissement

Les projets d'investissement 2022

Le programme des nouveaux projets d'investissements pour 2022 est le suivant :

- Réhabilitation des bâtiments de l'ancien lycée Honoré Pons pour la création d'un espace socio-culturel et associatif
- Aménagement du parking et du parvis du collège Claude Monet avec modernisation de l'éclairage public
- Installation d'un système de vidéoprotection
- Remplacement des façades translucides et réfection des cache-moineaux du Gymnase des Bruyères
- Mise en LED de l'éclairage public
- Renouvellement des jeux des cours d'école – phase 1
- Aménagement des abords du collège C. Monet et du site Pons

Le montant estimatif de ces opérations nouvelles est de 4 042 500 € HT en 2022. Certaines opérations couvriront deux, voire trois exercices, il est donc prévu pour 2023 un montant de 401 800 € HT.

S'y ajoutent les restes à réaliser des opérations précédentes, les achats et renouvellement d'équipement, ainsi que les travaux de voirie courante

Les recettes prévisionnelles pour l'investissement

Subventions et autres recettes :

Au cours de l'année 2021, les demandes de subvention et de financement auprès des institutions et organismes publics ont été déposées.

Au moment de la rédaction du présent rapport, des subventions pour un montant de 2 936 000 € ont déjà été accordées, dont 2 129 000 € pour le programme de réhabilitation du Lycée H. Pons.

Des demandes sont en cours, pour lesquelles des réponses sont attendues courant second trimestre 2022.

Autres recettes inscrites au budget primitif 2022 :

- Amortissement des investissements : montant estimé à 426 000 €
- Taxe d'aménagement : 10 000 €
- FCTVA (en lien avec les dépenses d'investissement 2020) : 140 000 €

Emprunt

L'encours de la dette au 01 janvier 2022 est de 2 674 239.98 €.

La capacité de désendettement de la commune est de 7,8 ans, en deçà du plafond de 12 ans fixé par l'état.

Les annuités de remboursement 2022 (capital plus intérêts) s'élèvent actuellement à 367 360 €, soit une annuité de la dette par habitant de 96.41 €.

Les projets d'investissements pour les trois prochaines années sont importants, et afin de les mener à leur terme, la commune envisage de recourir à l'emprunt :

- Un emprunt à court terme pour couvrir les frais liés à la TVA des opérations d'investissement et donnant lieu à FCTVA deux ans après la fin des travaux – pour un montant de 400 000 € à 500 000 €
- Deux emprunts à long terme – d'une durée de 10 à 12 ans pour le reste à charge de la commune afin de financer les travaux de :
 - Modernisation de l'éclairage public pour un montant de 168 065 €
 - Autres projets 2022-2023, pour un montant compris entre 1,3 millions et 1,6 millions d'€

Les montants indiqués sont des montants maximaux, et un travail de phasage est en cours pour calibrer l'emprunt au plus près des besoins, afin de ne pas grever les finances de la commune.

Dépenses d'investissements 2022 :

Le reste à réaliser repris en début d'exercice 2022 s'établit comme suit :

Chapitres	Libellés	Montants restes à réaliser (RAR)
104	Construction bâtiments	296 032.53
106	Voies et réseaux	119 232.56
107	Aménagement centre bourg	2 000.00
108	Mobilier et matériel	19 319.76
120	Réseaux et éclairage public	420 312.50
	Total RAR	856 897.35

Les programmes nouveaux sont détaillés ci-après. Les couts sont estimatifs et son susceptibles de modification.

Projets nouveaux	Couts HT	Couts TTC
Réhabilitation de l'ex Lycée Honoré Pons	2 807 953	3 369 543
Aménagement et sécurisation du parking du collège C. Monet	519 958	623 950
Eclairage public abords collège	74 786	94 182
Vidéoprotection	154 630	185 556
Remplacement des façades translucides et réfection cache-moineaux gymnase des Bruyères	80 815	96 978
Mise en LED éclairage public phase 1	363 450	436 140
Mise en LED éclairage public phase 2	370 805	444 966
Aménagements cours école	41 000	49 200
Aménagement abords lycée et collège	30 280	36 336
Total nouveaux projets investissement	4 443 677	5 336 851

2.2 BUDGETS ANNEXES 2022

Budgets eau et assainissement :

Les budgets Eau et assainissement sont des budgets des services publics industriels et commerciaux, régis par l'article L 2224.11 du CGCT.

Ces services sont exploités en affermage par Veolia Eau, pour le compte de la Ville de Saint-Nicolas d'Aliermont, jusqu'au 30 juin 2026.

La ville ne peut pas participer à ces budgets, sauf autorisation exceptionnelle.

Leurs opérations d'investissement sont financées par des subventions de l'Agence de l'Eau et du Département, le cas échéant.

Le résultat 2021 fait apparaître un résultat de 200 700 € pour le budget Eau et de 123 529 € pour le budget Assainissement.

Les restes à réaliser sont de 53 565 pour le budget Eau et de 165 539 € en dépenses et 117 245 € en recettes pour le budget Assainissement.

L'encours de la dette du budget eau est de 35 183.88 au 01/01/2022 (PTZ). L'annuité de remboursement est de 3 198.53 €.

L'encours de la dette du budget assainissement est de 330 989 au 01/01/2022. L'annuité de remboursement est de 33 381.75 €.

L'étude pour le schéma directeur d'assainissement se poursuit en 2022.

Sur ce budget, il est à noter que l'obligation d'hygiénisation des boues, qui s'impose aux communes depuis 2021, va occasionner des dépenses supplémentaires de fonctionnement pour un montant estimé à 14 000 € HT par an, ce qui représente soit 0.8 cts par m³.

Afin de faire face aux dépenses liées aux réseaux d'eau et d'assainissement, il est envisagé en 2022 une hausse des tarifs évaluée entre 3 et 4%.

Budget Régie de Transport

Les dépenses de fonctionnement concernent les frais d'entretien des bus scolaires et des charges de personnel.

En 2021, une hausse importante des frais de réparation d'un des bus a entraîné un déficit de 11 478 € sur la section fonctionnement ce budget.

Cependant, il faut noter que la subvention de la commune de 35 000 € n'a pas été versée en 2021.

Dans la partie investissement, le résultat est de 6 083.09 €.

Il n'y a pas d'encours de dette pour la régie de transport.

La commune soutient le budget du CCAS à hauteur de 150 000 € par an, afin de constituer un fonds de roulement pour le service. En effet, les prestations des financeurs (Département, CARSAT, et mutuelles) sont versées dans un délai de deux mois.

Le projet de loi grand âge et autonomie qui devait permettre un meilleur financement des services et établissements médico-sociaux a été abandonné.

Seules quelques mesures ont été intégrées à la loi de financement de la sécurité sociale de 2022. La seule mesure qui concerne le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) est la revalorisation du tarif horaire des interventions liées à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et à la prestation de compensation du handicap (PCH).

Le Département de la Seine-Maritime qui finance les interventions liées à l'APA et à la PCH a porté le tarif horaire du SAAD à 22 € depuis le 1^{er} janvier 2022. Une harmonisation des tarifs a donc eu lieu pour ce service, soit 22 € pour les interventions du lundi au samedi et 24.50 € pour les dimanches et jours fériés.

La CARSAT a porté le tarif horaire à 24.50 € depuis octobre 2021. Le SAAD applique ce tarif pour les interventions d'aide-ménagère.

Nous ne disposons pas de recul actuellement pour évaluer les bénéfices de ces revalorisations tarifaire.

Cependant, cette revalorisation induit automatiquement une hausse du reste à charge pour les bénéficiaires. A terme, le risque d'une baisse d'activité du fait du renoncement des bénéficiaires est à craindre.

Le projet de télégestion mobile a été validé et financé en partie par le département via les crédits de la CNSA en 2021.

Ce projet sera déployé à compter de juin 2022, car le prestataire a cumulé beaucoup de retard dans sa programmation.

CONCLUSION

Après deux années de crise sanitaire, l'exercice 2022 sera charnière.

Nous devons être fiers des projets de modernisation structurants qui seront portés par la commune au cours des prochaines années.

La commune a réussi le pari de réduire ses dépenses de fonctionnement en 2021, et les efforts seront poursuivis en 2022, sans réduire la qualité des services aux habitants.

Nous espérons retrouver un niveau de recettes proche de celui de 2019.

La structuration budgétaire pour cet exercice nécessite un suivi au plus près des réalisations. Des réunions budgétaires trimestrielles sont prévues, afin de réagir rapidement et réajuster les projets en fonction de la conjoncture économique.

Annexe 1

1- Contexte économique national

▪ Une reprise économique menacée par la poursuite de la pandémie (émergence du variant Omicron)

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. La levée progressive des restrictions sanitaires à partir du second trimestre 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. En France, le PIB (produit intérieur brut) a progressé de 3 % au troisième 2021 (contre 1,3 % au second) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise.

Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Les services impactés par la crise sanitaire ont repris (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration). La progression de 5% de la consommation des ménages contribue à hauteur de 2,6% de la croissance pour l'année 2021.

Les difficultés d'approvisionnement, ont bridé l'investissement, notamment dans le secteur de la construction. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées (+2,5 %) alors que les importations sont restées stables (+0,6 %) d'où une contribution positive des échanges extérieurs (0,3 %).

Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Néanmoins, la menace de la 5ème vague épidémique a fragilisé la croissance.

L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprise dans un contexte d'incertitude.

Avec l'émergence du variant Omicron, la croissance devrait ralentir à 0,4 % au premier trimestre 2022, avant de repartir.

▪ Globalement, un retour à la normale sur le marché du travail, mais des secteurs d'emplois très tendus)

L'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie.

Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage qui est de 7.6% au dernier trimestre 2021, taux plus bas qu'avant la crise sanitaire.

L'emploi salarié a augmenté de 180 000 au troisième trimestre 2021, après une augmentation de 158 000 eu 1^{er} et 210 000 au second). Ce niveau de l'emploi salarié dépasse de 1% son niveau d'avant la pandémie.

Cependant, des disparités entre les secteurs d'emploi persistent, notamment dans l'industrie.

▪ L'inflation transitoire se prolonge

En 2020, l'inflation a baissé de 1.5% à 0% entre janvier et décembre, en raison de la forte baisse du prix du pétrole. L'inflation Indice des Prix à la Consommation Harmonisée a progressivement regagné du terrain, et atteint 3,4 % en décembre 2021.

Au total, pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2,1 %.

Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie, + 18,6 % en décembre 2021. Le prix de l'énergie s'est effondré en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, mais s'est rapidement redressé dans le contexte de reprise économique mondiale.

Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation.

On observe également un rattrapage du prix des services affectés par la pandémie, tels que les secteurs de la restauration et de l'hébergement qui ont pris +2,4 % en décembre 2021.

Les goulots d'étranglement sur les biens manufacturés pèsent sur les prix qui sont en hausse de 1,2 % en décembre 2021 après +0,8 % en décembre.

Les prévisionnistes estiment qu'il est difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, mais pour le moment, ils ne remettent pas en cause son caractère transitoire.

Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron rendent les projections d'inflation très incertaines.

Fin 2021, les prévisions indiquent une baisse progressive de l'inflation IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) à 1 % d'ici la fin de l'année 2022. Enfin, hors prix des composantes volatiles telles que l'énergie et l'alimentation, il n'existe pas à ce stade de tensions majeures. L'inflation sous-jacente qui a atteint en moyenne 1 % en 2021 devrait légèrement augmenter à 1,3 % en 2022.

▪ **Les entreprises semblent bien se porter**

Les résultats des entreprises françaises sont bons. Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'État, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises.

De plus, l'année 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés.

Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

Les taux de marge des entreprises sont en forte hausse au cours du premier semestre 2021 : 35,9 % au 1^{er} trimestre et 35,4 % au second.

Au niveau national, il est constaté que les entreprises ont augmenté leurs épargnes et leurs investissements pour rattraper le niveau d'avant la pandémie.

Il est prévu une progression de l'investissement de 14,1 % en 2021 (par rapport à 2020), puis de 6,9 % en 2022. En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

▪ **Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise**

Selon la loi de finances 2022, le déficit public devrait être réduit à 4,8% après avoir atteint 8,4 % du PIB en 2021. Le budget 2022 maintient toutefois un niveau élevé des dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Le gouvernement compte davantage sur une conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures de réduction des dépenses ou d'augmentation de recettes pour réduire le déséquilibre des finances publiques.

Ainsi, la viabilité des finances publiques repose principalement sur la consommation des ménages, qui est le principal moteur de la croissance économique.

Deux freins pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation des ménages : l'inflation élevée et un ralentissement du marché du travail.

▪ **France 2030 : un projet d'investissements publics de long-terme**

Dans le cadre du Plan France 2030, inscrit au PLF 2022, 30 milliards € seront consacrés sur 5 ans pour « booster » et rénover l'industrie française. La moitié des dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs :

Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets.

Devenir le leader de l'hydrogène vert.

Décarboner notre industrie.

Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides.

Produire le premier avion bas-carbone.

Alimentation Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.

Santé Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.

Culture Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.

Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale.

Investir dans le champ des fonds marins.

▪ **Loi de finances 2022 et collectivités territoriales**

Etant le dernier volet de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, et dernier de l'actuel quinquennat, il s'agit d'un document de fin de cycle. La loi de finances de 2022 prévoit peu d'actions significatives pouvant avoir un impact sur les finances des collectivités.

La loi de finances contient des ajustements sur les réformes fiscales et marque également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire. Elle prévoit la réforme des indicateurs fiscaux et financiers, la logique de ressources des collectivités, e l'investissement de relance et surtout de transition

Pour ce qui concerne les communes, la loi prévoit notamment une stabilité de ses concours financiers, une hausse des crédits de soutien à l'investissement.

Cependant, structurellement, l'allocation des ressources aux collectivités révèle de fortes disparités et des inégalités. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte : la taille de la commune, l'éligibilité à certaines politiques (politique de la ville, zone de revitalisation,)

Annexe 2

Contexte économique mondial

▪ **L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques**

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les États-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'€pe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'€pe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé. Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale. D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022

▪ **Zone € : une reprise plus tardive mais solide**

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone € et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux États-Unis.

Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au troisième trimestre (à 2,2 % contre 2,1 % au second trimestre) .

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale.

Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie €péenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement.

Les goulots d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendue (5 % estimés en zone € en décembre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021.

Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a diminué la quantité d'achats nets d'actifs et a avancé la fin de ces achats pour mars 2022.

Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au troisième trimestre 2021 dans le cadre du programme d'achats d'urgence pour faire face à la pandémie (PEPP). Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone € mais demeuraient historiquement très favorables. En 2021, la croissance de la zone € devrait atteindre 5,3 % (après - 6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.

